



Monsieur

Ce n'est pas qu'on veuille abuser de la part que j'ay dans vos bonnes graces, mais c'est la connoissance que j'ay de votre naturel porté de soy-même a la justice, qui me donne le hardiesse de vous interrompre au plus fort de vos affaires. La Requête cy jointe vous donnera plus d'eclaircissement du sujet, lequel je me promets que vous ne sera à aucune portance, ains ie vous prie qu'il vous soit recommandé, au moins autant que la presse de votre charge le pourra permettre. Je demureray à jamais

Monsieur

Joseph tres humble Serviteur

D'Amsterdam ce 11 d'August
1632.

(Signature)

Hug. 37.

Monsieur

D^s Lullechem, (Prov. de)
Secrétaire de Monseigneur le
Prince d'Orange

28. Aug. 92.

